

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Décret n° 2024-17
portant dénomination de l'Institut supérieur
d'Enseignement professionnel (ISEP) de Thiès

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2012-670 du 04 mai 2012 portant création et fixant le statut, les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Thiès ;

VU le décret n° 2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2022-1793 du 26 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

VU le décret n° 2023-2104 du 11 octobre 2023 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2023-2105 du 11 octobre 2023 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

SUR le rapport du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

DECRETE :

Article premier.- L'Institut supérieur d'Enseignement professionnel (ISEP) de Thiès est dénommé « Institut supérieur d'Enseignement professionnel Abdoulaye LY (ISEP-Abdoulaye LY) ».

Article 2.- Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

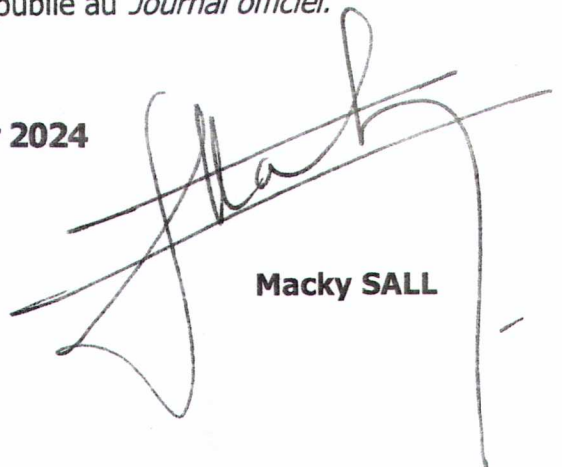
Fait à Dakar, le

08 janvier 2024

Par le Président de la République
Le Premier Ministre



Amadou BA



Macky SALL

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Projet de décret portant dénomination de l'Institut supérieur d'Enseignement professionnel (ISEP) de Thiès

RAPPORT DE PRESENTATION

Né à Saint-Louis le 25 février 1919, Abdoulaye LY fit ses études secondaires à Dakar avant de poursuivre ses études supérieures à Montpellier, Paris et Bordeaux (France). En sa qualité de citoyen français, Abdoulaye Ly fut aussi mobilisé dans différents fronts en France et au Maroc pendant la Seconde Guerre mondiale. Il acquit le grade de Sergent dans l'Armée française.

Après la guerre, il reprit ses études supérieures en histoire et obtint sa thèse de doctorat ès lettres publiée sous le titre de *La Compagnie du Sénégal, Présence Africaine*. Il a été chercheur à l'IFAN (Institut français d'Afrique noire), devenu plus tard IFAN-Cheikh Anta Diop. Il occupa dans cet institut les fonctions de chef du département d'Histoire et de directeur adjoint. Il a été aussi responsable du Musée Historique de l'AOF.

Au plan politique, Abdoulaye Ly milita d'abord au Bloc démocratique sénégalais de Léopold Sédar Senghor en 1955 et sous la bannière de ce parti, il est élu conseiller territorial. Homme de gauche, il est désigné Ministre de la Production dans le premier gouvernement de la loi-cadre en mai 1957. Après un riche parcours administratif, Abdoulaye LY prit sa retraite en 1977 et se mit au service de l'encadrement et de la formation des jeunes.

En dépit de sa retraite administrative, Abdoulaye Ly poursuit sa réflexion intellectuelle avec à son actif une dizaine de publications scientifiques sur le Sénégal et sur l'Afrique.

Décédé en 2013, feu Abdoulaye LY est considéré par les historiens comme le père fondateur de l'école historique de Dakar.

C'est en considération de toutes ces dimensions de l'homme que Monsieur le Président de la République a décidé de dénommer l'Institut supérieur d'Enseignement

professionnel (ISEP) de Thiès, « Institut supérieur d'Enseignement professionnel Abdoulaye LY (ISEP-Abdoulaye LY) ».

Telle est l'économie du présent projet de décret.

**Le Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation**



Moussa BALDE